

LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 29

MONTRÉAL, LE JEUDI 12 FÉVRIER 1998

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Quand le Sénat défend sa peau

Déjà exclu du caucus libéral, privé de sa secrétaire et d'autres avantages prévus à sa fonction, le sénateur Andrew Thompson ne s'est pas présenté à la convocation de ses pairs, mardi. Il a manqué le spectacle des députés du Reform, déguisés en mariachis. La brebis galeuse fait mal paraître un troupeau anachronique, pourtant capable de défendre chèrement ses privilèges.

Sénateur de l'Ontario depuis une trentaine d'années, M. Thompson a décidé, il y a longtemps, que sa présence n'était pas essentielle à la Chambre haute. Après s'être assuré, annuellement et minimalement, qu'il a droit à sa pleine rémunération, il passe le plus clair de son temps au soleil, en banlieue de Mexico. Il n'est pas le premier, ni le seul, à fuir ainsi les rigueurs de l'hiver canadien. Mais il dépasse les bornes, même fort larges, établies par ses compères depuis plus de 100 ans. De fait, depuis 1990, il n'a été aperçu dans les parages parlementaires qu'à une douzaine de reprises.

Choqué, l'automne dernier, par des reportages décrivant le farniente mexicain du sénateur récalcitrant, pendant que ses homologues suivaient fort (?) à Ottawa, le premier ministre a voulu faire un exemple: expulsion du caucus, suivie, au Sénat même, du retrait de la secrétaire, M. Chrétien invite l'errant à prendre sa retraite, ce qui, en passant, à au moins 40 000 \$ indexés annuellement, ne serait pas la déchéance totale.

Au-delà de ce coup de semonce et de cette supplique, il n'y a pas grand-chose que le Sénat, encore moins le gouvernement, puisse faire pour ramener l'insoumis au bercail. Rien, dans les règlements de la Chambre rouge ou dans les us et coutumes de ce club privé et huppé, ne prévoit qu'une incartade aussi

prolongée puisse être sanctionnée. C'était probablement impensable en 1867! La seule punition, l'amputation d'une partie infime du plantureux salaire, est facilement contournable. M. Thompson le prouve amplement, et bien d'autres qui, plus discrets ou rusés, savent se faire voir au bon endroit au bon moment.

En novembre dernier, *The Globe and Mail*, faisant état de la pire fiche du circuit sénatorial, révélait aussi qu'une trentaine d'autres sénateurs avaient participé à moins de 60 % des séances durant les 20 mois précédents. Pire encore, avant-hier, alors qu'un comité de sombres sombros réformistes voulait faire une haie d'honneur au néo-mexicain, à peine trois sénateurs sur cinq — 60 % — étaient présents à la reprise de leurs «travaux» sessionnels. Où étaient les 40 absents?

Au fond, ce qui choque les vénérables membres de l'autre Chambre, pour reprendre le jargon hérité de l'aïeule londonienne de notre Parlement, ce n'est pas que M. Thompson leur fasse défection. On se passe de lui depuis des années et personne ne l'a remarqué ni puni, d'ailleurs, avant que des médias ne le pourchassent. Ce qui chicote ses collègues, c'est que cet incident survienne à un moment on ne peut plus inopportuniste.

Sans succès, le Reform Party fait campagne depuis des années pour un Sénat dit triple E, soit élu, égal et efficace. En dépit de velléités de réformettes, ces trois attributs font terriblement défaut à cette antiquité d'un autre âge, pour ne pas dire d'un autre siècle. Elle compte même des membres qui, naguère, en préconisaient l'abolition pure et simple.

En envoyant promener ses pairs, en disant que l'opinion publique le laisse froid, M. Thompson alimente le moulin des détracteurs d'une institution vétuste, qui a besoin d'un grand coup de balai. Mais voilà. Elle seule, cette Chambre dite haute a le pouvoir de faire le grand ménage qui s'impose, à plus forte raison de crever l'abcès purulent et chronique. Ce n'est pas demain la veille.

On veut bien se débarrasser du malotru qui préfère dormir à Mexico plutôt qu'à Ottawa. On veut bien faire en sorte que les absences les plus notoires et prolongées soient sanctionnées. Mais pas question d'un Parlement à deux classes: celle des députés, la première, et celle des sénateurs, la seconde. Dès la publication du rapport Blais sur la rémunération des parlementaires, il y a une semaine, l'arrogance sénatoriale s'est manifestée avec splendeur. Pour la première fois depuis la Confédération, on recommande que le traitement des sénateurs soit différent — 22 000 \$ de moins — de celui des députés.

Pitoyable levée de boucliers! Nous travaillons autant qu'eux autres, se lamentent les sénateurs. Comme si les deux Chambres siégeaient autant l'une que l'autre. Comme si, en plus de leurs tâches à Ottawa, les sénateurs devaient aussi s'occuper d'un comté et d'électeurs, aussi accaparants qu'exigeants. Et que dire de la sécurité d'emploi: tout à fait absente pour un élu, soumis au ballottage à tous les quatre ans; totale et absolue pour les sénateurs, jusqu'à 75 ans.

Nommé par Lester Pearson, l'amigo Thompson fait partie de cet aréopage sélect depuis 1967. Parvenu à l'âge canonique dans deux ans, une respectable pension l'attend. D'où la hâte de l'y pousser sans éclat ni scandale. Car le Sénat a mieux et plus urgent à faire: sauver sa peau, chèrement, d'égal à égal avec les impertinents députés.

ÉCONOMIE

Verglas: 135 millions pour les entreprises, page B 4



MARIO CLOUTIER
BRIAN MYLES
LE DEVOIR

LES ACTUALITÉS

Éducation: la Cour supérieure donne raison aux autochtones, page A 2



LES ACTUALITÉS

La FTQ souhaite une accélération des projets d'Hydro, page A 2

Débrayage illégal des employés municipaux

Québec se montre inflexible

Le gouvernement garde le cap sur une loi spéciale, prévient Rémy Trudel

MARIO CLOUTIER
BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Des milliers d'employés municipaux, pour l'essentiel concentrés dans la grande région de Montréal, ont brandi les pancartes hier matin, protestant contre la diminution anticipée de 6 % de leur masse salariale. Certains d'entre eux se sont exposés du même coup à des sanctions, ayant défilé une ordonnance du

Conseil des services essentiels (CSE).

Ils étaient environ 15 000, sur l'île de Montréal, à Laval, Québec, Sherbrooke et ailleurs en province à faire le pied de grue une partie de la matinée pour exprimer leur mécontentement. A quelques jours de la date butoir des négociations entre les villes et leurs employés, ils voulaient envoyer un «message clair» au premier ministre Lucien Bouchard.

Le porte-parole de la Coalition syndicale, Gilles Charland, a fermement indiqué hier que les travailleurs ne se

laisseraient pas imposer une loi spéciale. Il a souligné que les syndicats et les villes ont disposé de deux mois seulement pour s'entendre sur la récupération de la masse salariale. Cela représente 600 conventions collectives à travers le Québec, dit-il. A titre de comparaison, «le psychodrame» entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et le gouvernement Bouchard, en ce qui en trait au transfert fiscal de 375 millions de dollars, a duré sept mois.

VOIR PAGE A 8: QUÉBEC

Les BPC seront détruits en Alberta

Les solides moins contaminés finiront à LaSalle dans des sites réservés aux déchets domestiques

LOUIS-GILLES
FRANCEUR
LE DEVOIR

Les 210 tonnes de BPC liquides de Saint-Basile-le-Grand, de Shawinigan-Sud et de Saint-Lazare ne seront pas détruites dans l'incinérateur mobile de la société Cintec, tel que prévu et autorisé par Québec à la suite d'une audience publique, mais envoyées au cours des prochains mois à l'incinérateur fixe de Swan Hills, en Alberta. Les solides moins contaminés finiront à LaSalle et dans des sites d'enfouissement réservés... aux déchets domestiques.

Ce nouveau changement de cap dans le dossier des BPC, dont une partie a fait un aller-retour vers l'Angleterre avant d'atterrir à Manic II où ils ont été incinérés en 1996 et 1997, a été annoncé hier par le ministre de l'Environnement et de la Faune, Paul Bégin.

Le ministre a dévoilé du même coup que la facture de l'élimination avait grimpé d'une autre tranche de 8,4 millions pour atteindre désormais 38,9 millions. Globalement, si cette enveloppe budgétaire n'est pas défoncée une nouvelle fois, Québec finira par payer la somme de 65,5 millions pour avoir autorisé l'entreposage de ses produits hautement toxiques dans un entrepôt délabré de Saint-Basile, sans exiger des garanties à la hauteur de l'élimination éventuelle de ce cadeau empoisonné laissé à la province par l'ingénieur Marc Lévy, un ancien fonctionnaire d'Environnement Canada responsable... des BPC!

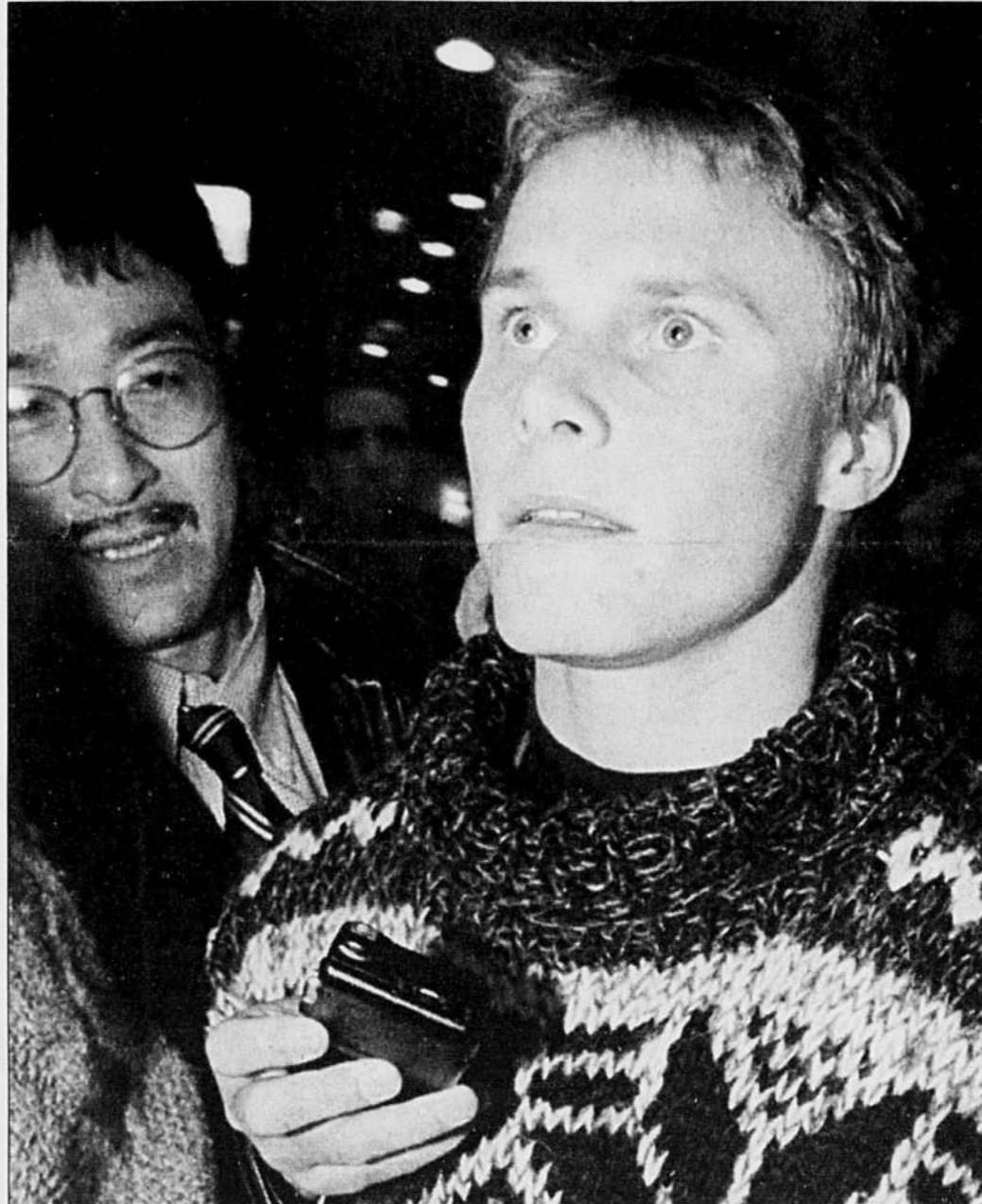
L'incinérateur de Swan Hills, désormais privatisé et autorisé à détruire les BPC d'autres provinces, recevra, en plus des 210 tonnes de BPC liquides, quelque 247 tonnes d'appareils électriques contaminés et 3875 tonnes de sols contaminés au-dessus de la norme de 50 ppm ainsi que 1034 autres tonnes de solides divers.

La société Recyclage Larouche inc., au centre d'une controverse sur sa sécurité au Saguenay, se verra confier pour sa part la décontamination de 405 tonnes de matériel, essentiellement des transformateurs. Enfin, Cintec, le bénéficiaire du contrat initial d'incinération transformé maintenant en contrat de gestion — «clés en main» — de tous ces déchets toxiques, enfouira dans sa cellule de LaSalle 2124 tonnes de sols contaminés entre 10 et 50 ppm. D'autres «lieux d'enfouissement sanitaires autorisés» pourront enfouir au titre de matériel de recouvrement pas moins de 11 520 tonnes de sols contaminés à moins de dix parties par million.

Il y a quelques années, Québec considérait comme déchets dangereux tout produit ou solide contenant plus de 0,3 ppm de BPC. La plupart des sites d'enfouissement du Québec ne sont pas étanches, les normes québécoises n'ayant pas été revues dans ce domaine depuis plus d'une décennie.

VOIR PAGE A 8: BPC

À 2,8 nanogrammes de l'or...



REUTERS

La délégation canadienne attendait avec impatience la décision de la cour d'arbitrage indépendante du sport qui se penche sur le cas du planchiste Ross Rebagliati. L'athlète de Colombie-Britannique a été déclassé après avoir été contrôlé positif à la marijuana, ce qui pourrait lui coûter sa médaille d'or remportée en slalom lors de la compétition de planche à neige. Le Canada a interjeté appel de ce jugement.

L'explication de Rebagliati est plausible, disent des experts

La fumée résiduelle du cannabis peut laisser des traces dans l'organisme

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Le cannabis est l'une des rares substances qui peuvent être décelées par des tests plusieurs semaines après avoir été consommées et dont l'inhalation passive peut même laisser des traces dans l'urine.

Telle est du moins l'opinion émise hier par plusieurs experts en dopage qui, sans se prononcer sur le cas précis de Ross Rebagliati, ont expliqué en détails l'élimination de la marijuana par le métabolisme humain.

La menace de disqualification du surfeur des neiges canadien, qui risque de voir l'or lui échapper pour avoir échoué à un test antidopage dimanche, a relancé hier tout un débat scientifique sur le cannabis. D'autant plus que Rebagliati serait le premier athlète de l'histoire olympique à être éliminé pour avoir affiché plus de 15 nanogrammes de métabolite de cannabis par millilitre, la norme maximale établie par la Fédération internationale de ski (FIS) et que le Comité

international olympique (CIO) a adoptée.

Chose certaine, les experts s'entendent pour dire que le cannabis, parce qu'il est soluble dans les graisses, met beaucoup de temps à être éliminé par le corps humain. «Chez un grand utilisateur, qui fume plusieurs cigarettes de cannabis tous les jours, le délai d'élimination peut aller jusqu'à 70 jours selon la littérature scientifique», a fait valoir hier Christiane Ayotte, directrice du laboratoire de contrôle du dopage à l'INRS-Santé.

Même si cette dernière a refusé de commenter le cas précis de Ross Rebagliati, qui nie avoir consommé du cannabis depuis avril 1997, Mme Ayotte soutient que chez un consommateur occasionnel, des résidus pourraient être détectés dans l'urine jusqu'à 10 à 12 jours après l'inhalation. «Il y a toutes sortes de concentrations possibles, cela dépend du type de cannabis. Ça peut être très variable», souligne-t-elle.

Pour sa défense, le planchiste, dont les tests

VOIR PAGE A 8: REBAGLIATI

HORS-JEUX

Qui prend mari...

Comme comble de la malchance, on aurait difficilement pu trouver mieux. Ou pire, c'est selon.

On avait imaginé que le premier à être pris en flagrant délit aux XVIIIe Jeux olympiques d'hiver de Nagano serait un hockeyeur de la LNH bourré aux as de Sudafed à cause d'un rhume des foins tenace, une lugeuse chinoise porteuse de substances masquant la soupe au sang de tortue ou, à la limite, un spectateur danois de curling ayant doublé sa prescription de valiums pour résister à la surexcitation d'un match de qualifications.

Mais un médaillé d'or du meilleur pays du monde pour y surfer, un gars qui a commis le crime de se rendre à une sauterie organisée en son honneur et d'être dans une pièce où on fumait de la marijuana, et qui, huit jours plus tard (*huit jours!*), présente toujours quelques naganogrammes de l'herbe du diable dans son pipi?

Si Ross Rebagliati dit vrai, et nous n'avons aucune raison de croire qu'il ment, s'il n'a vraiment procédé qu'à une inhalation de seconde main — auquel cas on le plaint, il est immoral de se faire titiller ainsi le poumon —, alors on doit conclure que la science médicale a énormément progressé depuis la fin de notre abonnement au *New England Journal of Medicine*.

Mais au fond, que cela change-t-il qu'il ait dit vrai ou pas? On nous a beaucoup raconté, ces heures dernières, qu'il avait déjà à deux reprises, quoique avec des taux inférieurs à la limite autorisée, été «testé positif», comme disait Baudelaire qui a réalisé de grandes choses dans des circonstances comparables. Et puis après? S'il fume, s'il a fumé ce 31 janvier, c'était juste con, il aurait dû savoir. Mais nous sommes convaincus pour avoir vu les prouesses qu'exige le slalom géant de planche à neige que s'il y était le moins mentalement gelé, il mérite non seulement de garder sa médaille d'or mais d'avoir l'argent et le bronze aussi.

Reste quand même qu'il est savoureux de voir les bonzes de l'Association olympique canadienne — sans parler de la classe politique fédérale — se retrouver par l'absurde dans l'obligation de défendre l'usage bénin du pot. Et que le CIO, après ce vote de destitution de trois pour, deux contre et deux abstentions, a dû passer la nuit à s'interroger sur les vertus de la coupe de cheveux en quatre; on en verra les résultats en appel.

VOIR PAGE A 8: MARI



GILLES
LESAGE

prolongée puisse être sanctionnée. C'était probablement impensable en 1867! La seule punition, l'amputation d'une partie infime du plantureux salaire, est facilement contournable. M. Thompson le prouve amplement, et bien d'autres qui, plus discrets ou rusés, savent se faire voir au bon endroit au bon moment.

En novembre dernier, *The Globe and Mail*, faisant état de la pire fiche du circuit sénatorial, révélait aussi qu'une trentaine d'autres sénateurs avaient participé à moins de 60 % des séances durant les 20 mois précédents. Pire encore, avant-hier, alors qu'un comité de sombres sombros réformistes voulait faire une haie d'honneur au néo-mexicain, à peine trois sénateurs sur cinq — 60 % — étaient présents à la reprise de leurs «travaux» sessionnels. Où étaient les 40 absents?

Au fond, ce qui choque les vénérables membres de l'autre Chambre, pour reprendre le jargon hérité de l'aïeule londonienne de notre Parlement, ce n'est pas que M. Thompson leur fasse défection. On se passe de lui depuis des années et personne ne l'a remarqué ni puni, d'ailleurs, avant que des médias ne le pourchassent. Ce qui chicote ses collègues, c'est que cet incident survienne à un moment on ne peut plus inopportuniste.

Sans succès, le Reform Party fait campagne depuis des années pour un Sénat dit triple E, soit élu, égal et efficace. En dépit de velléités de réformettes, ces trois attributs font terriblement défaut à cette antiquité d'un autre âge, pour ne pas dire d'un autre siècle. Elle compte même des membres qui, naguère, en préconisaient l'abolition pure et simple.

En envoyant promener ses pairs, en disant que l'opinion publique le laisse froid, M. Thompson alimente le moulin des détracteurs d'une institution vétuste, qui a besoin d'un grand coup de balai. Mais voilà. Elle seule, cette Chambre dite haute a le pouvoir de faire le grand ménage qui s'impose, à plus forte raison de crever l'abcès purulent et chronique. Ce n'est pas demain la veille.

On veut bien se débarrasser du malotru qui préfère dormir à Mexico plutôt qu'à Ottawa. On veut bien faire en sorte que les absences les plus notoires et prolongées soient sanctionnées. Mais pas question d'un Parlement à deux classes: celle des députés, la première, et celle des sénateurs, la seconde. Dès la publication du rapport Blais sur la rémunération des parlementaires, il y a une semaine, l'arrogance sénatoriale s'est manifestée avec splendeur. Pour la première fois depuis la Confédération, on recommande que le traitement des sénateurs soit différent — 22 000 \$ de moins — de celui des députés.

Pitoyable levée de boucliers! Nous travaillons autant qu'eux autres, se lamentent les sénateurs. Comme si les deux Chambres siégeaient autant l'une que l'autre. Comme si, en plus de leurs tâches à Ottawa, les sénateurs devaient aussi s'occuper d'un comté et d'électeurs, aussi accaparants qu'exigeants. Et que dire de la sécurité d'emploi: tout à fait absente pour un élu, soumis au ballottage à tous les quatre ans; totale et absolue pour les sénateurs, jusqu'à 75 ans.

Nommé par Lester Pearson, l'amigo Thompson fait partie de cet aréopage sélect depuis 1967. Parvenu à l'âge canonique dans deux ans, une respectable pension l'attend. D'où la hâte de l'y pousser sans éclat ni scandale. Car le Sénat a mieux et plus urgent à faire: sauver sa peau, chèrement, d'égal à égal avec les impertinents députés.

MÉTÉO

Montréal
Pluie, puis neige intermittente.
Max: 4 Min: -10

Québec
Pluie verglaçante.
Max: 2 Min: -10

Détails, page A 4

INDEX

Agenda B 7 Le monde A 5
Annonces B 4 Les sports B 5
Avis publics B 6 Montréal A 3
Culture B 8 Mots croisés B 4
Économie B 2 Politique A 4
Éditorial A 6 Télévision B 7

www.ledevoir.com

7 73313 00067 2

• LES ACTUALITÉS •

La FTQ souhaite une accélération des projets d'Hydro

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Pour créer des emplois, la FTQ invite le gouvernement québécois à lancer plusieurs projets hydroélectriques qui dorment sur les tablettes d'Hydro-Québec.

Témoignant hier devant la commission parlementaire qui étudie le plan de développement d'Hydro-Québec, le président de la FTQ, Clément Godbout, et le secrétaire de la centrale syndicale, Henri Massé, ont même dressé une liste de ces projets qui devraient être mis en branle:

■ L'optimisation du complexe Bersimis, qui pourrait soutenir 1000 emplois moyennant un investissement d'environ 100 millions;

■ L'aménagement du projet de la rivière Eastmain, qui se jette dans la baie James à 180 kilomètres au sud de Chisasibi. Quelque 5000 travailleurs pourraient travailler pendant cinq ans à ce projet dont les plans sont prêts depuis 1991;

■ la reprise du projet Grande Baleine, avec un ajustement du coût à la baisse de 20 %;

■ la mise en place d'un programme d'amélioration de l'isolation des bâtiments, qui pourrait impliquer des investissements de 400 millions et soutenir 5000 emplois;

■ d'autres mesures comme la reconstruction des structures hydroélectriques, l'enfouissement des fils ou le développement du parc éolien.

Les deux leaders syndicaux ont rappelé que les effectifs d'Hydro-Québec avaient été réduits de 28 000 à 19 000 personnes depuis quelques années. «*Nous avons besoin de remettre le Québec au travail*», a dit Clément Godbout.

Selon la FTQ, il faut s'attendre d'ici l'an 2005 aux États-Unis à une «*rupture*» des énergies traditionnelles comme le mazout, le charbon et le nucléaire, de sorte que les Américains devront faire place à «*une énergie propre et nette*» comme l'hydroélectricité.

Par ailleurs, la firme Lévesque, Beaubien, Geoffrin, qui a dirigé en 1997 le financement de 3,1 milliards pour le gouvernement québécois et pour Hydro-Québec, estime que le financement d'Hydro-Québec ne devrait pas poser problème au cours des prochaines années.

Hydro prévoit des emprunts de 11,2 milliards, soit 2,3 milliards par année d'ici l'an 2002.

Commission parlementaire sur Hydro-Québec

Les Cris possèdent une arme juridique

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Une entente signée entre les gouvernements de Québec et d'Ottawa pour financer l'éducation chez la nation crie viole les droits des autochtones, vient de statuer le juge Jean-Jacques Croteau, de la Cour supérieure.

Le volumineux jugement de 68 pages, rendu la veille, a été déposé hier par le leader cri Roméo Saganash devant la commission parlementaire qui étudiait à l'Assemblée nationale le plan de développement d'Hydro-Québec.

Se basant sur ce jugement, M. Saganash en a profité pour rappeler que le Canada ou le Québec «*ne peuvent agir unilatéralement dans l'exécution de leurs obligations et engagements pris en vertu de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois*».

Le jugement Croteau déclare «*inopérante et inappliquable*» une entente signée en avril 1996, d'une part par les

ministres Ron Irwin et Stéphane Dion, représentants du gouvernement canadien, et d'autre part par Pauline Marois et Jacques Brassard, représentants du gouvernement québécois. Cette entente déterminait les modalités du versement de l'aide financière que les deux gouvernements fournissent à la commission scolaire crie pour l'éducation des jeunes autochtones. M. Saganash a rappelé hier que cette entente outrepassait les dispositions de la Convention de la Baie-James voulant que les Cris participent, dans un comité tripartite, à l'élaboration des règles budgétaires pour le fonctionnement de leur commission scolaire.

Voyant que l'entente avait été signée sans leur participation, les Cris ont porté l'affaire devant la Cour supérieure qui vient de leur donner raison.

Le juge Croteau a expliqué, dans le jugement, que «*les Cris dépendent entièrement des gouvernements pour le financement de leur système d'éducation. Ils n'ont pas, comme les autres commissions scolaires, la possibilité de taxer*».

La Convention de la Baie-James, qui prévoit la participa-

tion des Cris à la fixation des règles budgétaires, «*semble être l'expression d'un compromis juridique et politique*» qu'il faut respecter. «*Ce jugement aura beaucoup d'autres implications*», a commenté M. Saganash devant les députés de la commission parlementaire. «*La Convention de la Baie-James est un mariage à trois. Toutes les décisions qui ont un impact sur les droits et les intérêts des Cris sur le territoire doivent être prises avec le consentement des Cris. Il faut faire les choses à trois*».

Ce jugement aura des implications en matière de développement du territoire, un territoire où Hydro-Québec entretient plusieurs projets de barrage sur diverses rivières de la Baie-James ou du territoire bordant la baie d'Hudson, a-t-il expliqué. «*Le plan stratégique de développement d'Hydro-Québec devra être modifié pour reconnaître que toute forme de partenariat avec les peuples autochtones doit au préalable faire l'objet d'un examen et d'un accord sur une base de nation à nation*», a aussi affirmé le leader autochtone.

La crise du verglas

L'impasse persiste entre Québec et Ottawa

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Québec et Ottawa maintiennent des positions divergentes sur la facture de la tempête de verglas dans le cas d'un programme d'aide additionnel couvrant les PME et les agriculteurs. Le gouvernement Bouchard demande une participation 90-10 (90 % de l'argent provenant du fédéral), tandis que le gouvernement Chrétien offre un programme 50-50. Les deux gouvernements ont toutefois convenu qu'une décision devra être prise d'ici une semaine.

S'ajoutant au programme de base, l'aide additionnelle toucherait entre 30 000 et 50 000 entreprises ainsi que 12 000 agriculteurs. À l'issue d'une rencontre hier soir à Québec avec le président du Conseil du Trésor fédéral Marcel Massé, le ministre québécois des Affaires intergouvernementales canadiennes, Jacques Brassard s'est déclaré insatisfait de la tournure des événements.

«*Il y a du côté de l'Outaouais une rigidité évidente et dans*

l'application du programme de base et dans le traitement des dommages qui ne sont pas couverts par ce programme».

M. Massé estime pour sa part que l'offre fédérale est en tous points semblable à ce que le Québec a obtenu à la suite du déluge du Saguenay. Le président du Conseil du Trésor a fait savoir qu'il n'était toutefois pas question que son gouvernement aide la société Hydro-Québec. Mais Québec y tient et, avant la rencontre d'hier soir, le ministre Brassard n'y avait pas encore renoncé.

«*Nous maintenons toujours qu'il serait parfaitement équitable et légitime que les dommages subis par Hydro-Québec soient reconnus admissibles*», a indiqué le ministre Brassard. «*Nous maintenons également notre proposition de "programme verglas" qui couvrirait à la fois les entreprises et les organismes sans but lucratif, les garderies, les écoles, tous les organismes qui ont subi des dommages*».

Québec veut donc qu'Ottawa assume 90 % des coûts de ce programme. Dans l'absence d'entente fédérale-provinciale, Ottawa et Québec multiplient les annonces de pro-

grammes. À ce sujet, M. Brassard soutient que son gouvernement n'avait pas le choix.

«*Il faut aller au plus pressé. Il y a urgence. Après avoir rencontré plusieurs intervenants du monde économique, MM. Landry et Bertrand en sont arrivés à la conclusion qu'on ne pouvait pas attendre un accord sur le partage des coûts avec le gouvernement fédéral*».

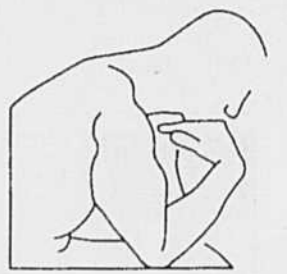
Selon lui, le désaccord avec Ottawa défavorise les sinistrés. Il ajoute que ce ne sont pas les annonces du gouvernement fédéral qui forcent toutefois Québec à hâter ses gestes et mettre sur pied des programmes de façon précipitée.

«*Ça fait déjà plusieurs jours qu'on y travaille, a-t-il expliqué en parlant de l'aide de 135 millions aux entrepreneurs de PME annoncée par son collègue Bernard Landry. M. Bertrand, en particulier, a arpenté le territoire sinistré et a rencontré les entreprises pour bien identifier les besoins pour bâtir ce programme. [...] Ce ne sont pas les déclarations de M. Massé qui ont provoqué l'apparition de ce programme*».

EN BREF

Pas de traces de bris mécanique

Ottawa — Les enquêteurs fédéraux n'ont jusqu'à présent rien trouvé qui laisse croire qu'une défectuosité ou un bris mécanique soient survenus avant l'écrasement d'un avion d'Air Canada à Fredericton, le 16 décembre dernier. Des inspecteurs du Bureau de la sécurité des transports du Canada étudient toujours différentes pistes susceptibles de les aider à déterminer ce qui est arrivé au vol 646, y compris tous les dispositifs d'enregistrements à bord de l'appareil, de même que la performance et la durabilité de tous les systèmes et structures de l'avion, la formation des pilotes et les actes posés par les pilotes au cours de l'approche et de l'atterrissage. Le Bureau a fourni ces renseignements hier alors que l'enquête se poursuit sur l'incident. L'avion Regional Jet, de Canadair, avait interrompu une première tentative d'atterrissage et survolait la piste dans le brouillard lorsqu'il a heurté la piste de 1800 mètres en son milieu. L'aile droite, la roue avant et le nez de l'appareil ont été endommagés sous le choc et la plupart des instruments de l'aéronef ont été mis hors d'état de fonctionnement. L'avion a ensuite quitté la piste et abouti sur un petit monticule où il a heurté un gros arbre et s'est immobilisé.



La communication parent-enfant UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

Lucille Bouffard
96 pages, 8,95 \$

Ce livre se veut un ouvrage pratique et concret. Il fourmille de questions et d'exercices. De grâce, faites-les, car la communication s'apprend en pratiquant. Vous possédez en vous toutes les ressources nécessaires pour améliorer la qualité de votre communication et, de ce fait, les relations avec vos enfants. Il s'agit de mettre un peu de votre temps à les découvrir.

Apprendre avec vos enfants à communiquer est un merveilleux cadeau que vous vous faites et que vous leur offrez. Que vous le vouliez ou non, vous devez communiquer avec eux. Alors, pourquoi ne pas mettre un peu d'énergie à bien le faire?

LES ÉDITIONS LA PENSÉE Inc.

4243, rue Beaubien Est, bureau 1
Montréal (Québec) H1T 1S5
Téléphone: (514) 593-1144
Sans frais: 1 800 667-5442
Télécopieur: (514) 593-6380
Adresse Internet: http://www.lidoc.qc.ca

Si vous donnez un poisson à un homme, il mangera durant un jour. Si vous lui offrez un téléphone sans fil abordable, il commandera ce qui lui plaira.

CLEARNET

scp

numérique



20 \$ par mois
100 minutes en tout temps

30 \$ par mois
100 minutes en tout temps
+ illimité les fins de semaine

Chez Clearnet nous croyons que tout le monde devrait pouvoir se payer un téléphone sans fil. C'est pourquoi nos forfaits commencent à seulement 20 \$ par mois pour

100 minutes de temps d'appel, ce qui rend le SCP Clearnet beaucoup moins cher à utiliser qu'un cellulaire. De plus, vous n'avez aucuns frais de mise en service à payer,

aucun contrat à signer, une garantie « argent remis » de 30 jours sur le téléphone et une couverture immédiate d'un océan à l'autre. Qu'attendez-vous ? Le futur est simple.

Appelez le 1 888 CLEARNET (1 888 253-2763) ou visitez notre site web au www.clearnet.com pour plus de détails. Vendu à la boutique Clearnet située au 950, rue Sainte-Catherine Ouest à Montréal et chez les marchands participants de:

Lebeau
VITRES D'AUTOS

BLOCKBUSTER

FUTURE SHOP

CANADIAN TIRE

LA CABINE
TELEPHONIQUE

BUREAU
EN GRÉS

LE DEVOIR

MONTREAL

Le «point final» à la crise du verglas

Hydro se donne une note parfaite

Avec une capacité de 65 %, le réseau montréalais reste vulnérable

Rares sont les grands organismes publics qui sortent ragaillardis, voire nantis d'une image meilleure que par le passé, après avoir traversé une crise majeure et publiée d'un mois. Hydro-Québec semble être devenue l'exception qui confirme la règle.

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR
LE DEVOIR

Hydro-Québec se donne «10 sur 10» pour la façon dont elle a géré et passé à travers la crise du verglas, a lancé hier son président, André Caillé, quelques heures à peine à l'orée d'un nouveau verglas qui s'annonce heureusement moins épais...

À l'occasion d'une conférence de presse convoquée pour mettre un «point final» à la crise du verglas et pour faire le bilan de santé du réseau, M. Caillé a précisé que le réseau montréalais demeurait le plus vulnérable. Il a coté sa capacité à 65 %, ce qui est sensiblement moins que la cote de 98 % qu'il attribue au réseau outaouais et à la note parfaite de 100 % qu'il ac-

corde aux réparations effectuées dans la région de Montréal.

La faiblesse du réseau montréalais tient au fait, dit-il, que ce territoire demeure alimenté d'un seul côté. Il faudra attendre plusieurs mois avant que des réparations majeures permettent au réseau régulier de remplacer définitivement la ligne temporaire construite dans une véritable course contre la montre.

Cette course, le président Caillé en conçoit une grande fierté car, dit-il, cadres et employés ont réussi un pari technologiquement impossible, soit de reconstruire 3000 kilomètres de réseau en quatre semaines. D'après lui, très peu de producteurs d'électricité en Amérique bénéficient d'une force de travail capable de bâtir ce qui serait dans certains pays l'équivalent d'un réseau national.

C'est donc une note parfaite de «10 sur 10» qu'il accorde à son organisation, un mérite, dit-il, que les journalistes doivent partager car, lance-t-il en marge de la conférence de presse, «vous avez très, très bien relayé cette information» que la société d'État voulait fournir au public. «Vous avez joué un rôle très important, renchérit M. Caillé, par rapport à notre entreprise» qui estime s'en tirer avec une image améliorée, un bilan qui souffre néanmoins quelques voix discordantes.

M. Caillé a par ailleurs annoncé que le conseil d'administration d'Hydro-Québec avait nommé Roger Warren, de la firme Rousseau, Sauvé et Warren, à la présidence d'un comité d'experts internationaux censé faire des recommandations rapides sur «la pertinence des améliorations et mesures correctives apportées aux réseaux de transport et de distribution».

M. Caillé ne voit pas de contradiction ou de duplication avec le mandat de la commission Nicolet, avec laquelle, dit-il, ces experts ont mandat de collaborer pleinement.

D'autre part, le président de TransÉnergie, Jacques Régis, a

confirmé, comme le rapportait hier *Le Devoir*, que la ligne Hertel-Des Cantons, qui sera construite en vertu de décrets d'urgence, figurait dans les plans d'Hydro-Québec depuis des années et qu'elle aurait dû être construite d'ici dix ans.

Il a cependant nié, comme l'affirmait le titre de notre manchette d'hier («Les Américains exigent depuis des années la ligne Hertel-Des Cantons», page A 1), que les Américains avaient exigé spécifiquement la construction de cette ligne.

Le directeur général de TransÉnergie, Daniel Vaillant, a expliqué de son côté que la ligne Hertel-Des Cantons avait été conçue «d'abord et avant tout» pour augmenter la sécurité d'approvisionnement de la métropole.

C'est un «effet indirect» de la situation, une sorte de bénéfice technologique additionnel, a-t-il expliqué en substance, si cette ligne renforcera le réseau actuel, comme le souhaitent depuis des années les Américains pour améliorer la sécurité des exportations en cours.

Depuis 1990, Hydro a investi plus d'un milliard de dollars pour amélio-

rer la sécurité de son réseau pour rencontrer les exigences du Northeast Power Coordinating Council (NPCC). Et la nouvelle ligne ne fera qu'ajouter à la fiabilité du réseau actuel, précise M. Vaillant, un réseau qui rencontre déjà, à son avis, les normes du NPCC en matière d'exportations.

Mais le président des professionnels de l'IREQ, Jean-Marc Pelletier, voit au contraire dans le projet Hertel-Des Cantons et sa construction précipitée «une stratégie qui vise prioritairement l'augmentation du volume d'exportations et la satisfaction des besoins de certaines grosses entreprises».

«Hydro essaie d'en faire une question de sémantique, dit-il. Mais la réalité, c'est que ce projet, combiné aux démarches que TransÉnergie annonce auprès du NPCC pour qu'il fasse sauter les limitations actuelles imposées aux interconnexions — ce qui est écrit en toutes lettres dans le plan stratégique —, constitue le résultat d'un plan directeur cohérent pour intensifier les exportations. Dans la réalité, cette ligne servira beaucoup plus à soutenir les exportations en train d'être planifiées qu'elle ne dépannera la métropole.»

Commission scolaire
de l'Est

Les parents se heurtent au refus du conseil provisoire

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Pour la plupart des élèves des niveaux primaire et secondaire de l'île de Montréal, le redécoupage des commissions scolaires ne changera pas grand chose. Dans les cas où écoles et élèves ne se retrouvent plus dans la même commission scolaire, des arrangements ont été pris pour que les élèves puissent quand même y terminer leur cours. Mais certaines écoles subissent l'intransigeance des conseils provisoires...

À l'assemblée du conseil provisoire de la Commission scolaire de l'Est, hier soir, une soixantaine de parents sont venus manifester leur mécontentement quant au refus du conseil de permettre aux enfants de continuer à fréquenter la même école. C'est que les écoles primaires Montrose et Térautville sont maintenant sur le territoire de la Commission scolaire de Montréal — au centre de l'île — alors qu'un bon nombre d'enfants résident sur le territoire de la Commission scolaire de l'Est.

«Les enfants ont hâte à l'an prochain pour être avec tel professeur, mais moi, j'ose pas leur dire qu'ils ne seront peut-être plus à la même école», raconte Real Lavoie, bénévole à l'école de Térautville. Il était là, avec plusieurs parents, pour entendre la décision finale du conseil. Les délégations des deux écoles avaient rencontré les commissaires dans les jours précédents dans l'espoir d'obtenir que les enfants déjà inscrits puissent finir leur cours primaire à la même école.

Malheureusement, le président du conseil provisoire, Vincent Arciresi, n'avait pas de bonnes nouvelles pour eux. «Il semblerait que vous ayez raison, je suis très touché de voir et je comprends vos sentiments, a-t-il lancé aux parents. Mais nous avons dû prendre une décision qui faisait le moins de tort possible. Ce sera une douche froide pour vous.»

Sachant qu'il était peine perdue d'obtenir une dérogation pour l'ensemble des élèves, la présidente du comité de parents de l'école Montrose, Francine Vézina, a tenté de l'obtenir pour les élèves de troisième année, qui entreront au deuxième cycle l'an prochain. Le conseil avait déjà accepté que les élèves de quatrième et cinquième année puissent terminer à leur école. Mais, encore là, le président Vincent Arciresi est resté intraitable. «Il y a plusieurs écoles dont le premier cycle est à un endroit et le deuxième à l'autre», a-t-il dit, en soulignant qu'il y avait d'autres écoles du territoire à moitié vides.

Plusieurs parents étaient partagés entre le dépit et la colère, pestant contre cette façon de «mieux protéger l'économie que les enfants». Les forces des deux écoles prévoient maintenant s'unir pour plaider leur cause directement à la ministre de l'Éducation, Pauline Marois.

EN BREF

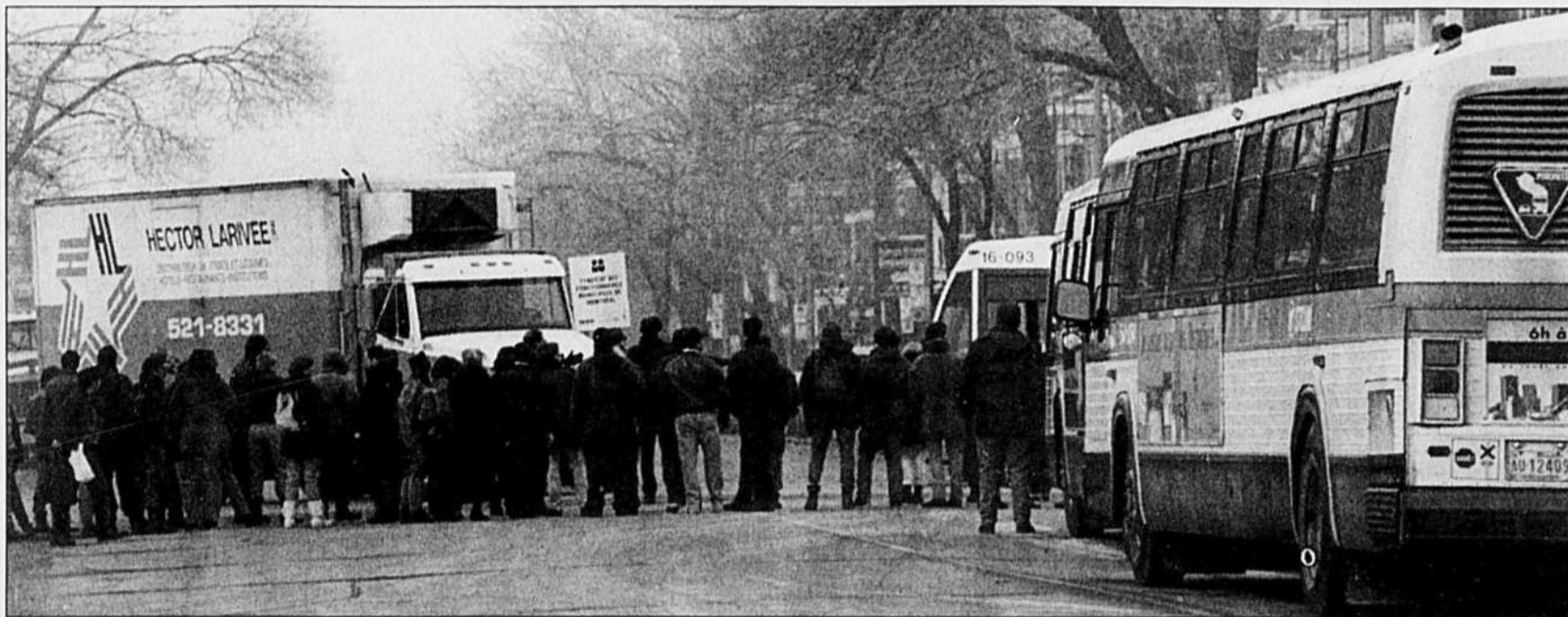
Occupation du Conseil du patronat

(Le Devoir) — Près d'une centaine d'étudiants ont occupé les bureaux du Conseil du patronat, hier à Montréal. Les étudiants, qui font partie de l'Action populaire pour l'éducation libre, réclament entre autres la négociation d'un accord pancanadien garantissant le plein financement public de l'éducation, une éducation universelle, accessible et gratuite pour tous à tous les niveaux, une allocation de subsistance garantie pour les étudiants, l'autogestion des institutions post-secondaires et le retrait des entreprises à but lucratif de leurs conseils d'administration. La nouvelle coalition compte plusieurs groupes, dont l'aile québécoise de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants et plusieurs associations étudiantes des cégeps et universités de la province.

De l'air vicié

(Le Devoir) — Un appel à la collaboration des citoyens a été lancé hier concernant la qualité de l'air à Montréal. «Le temps sec depuis quelques jours, les légères inversions de température ainsi que les vents du nord assez faibles ont provoqué une forte détérioration de la qualité de l'air selon notre indice, due principalement à la présence importante de particules fines dans l'air ambiant», a déclaré hier Luc Lefebvre, de la Communauté urbaine de Montréal. Ainsi, partout sur le territoire de la CUM, la présence des particules fines dépasse de deux à trois fois les critères retenus pour évaluer les impacts des particules fines sur la qualité de l'air depuis janvier 1998, a précisé M. Lefebvre.

Blocage



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LA MANIFESTATION des employés municipaux a sérieusement compliqué la circulation automobile dans certains secteurs de la ville hier. Au carrefour des rues Saint-Denis et de Bellechasse, près du garage de la STCUM, les autobus se sont retrouvés littéralement bloqués.

Médicaments contre le sida

Des médecins s'impatientent

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

Des médecins qui traitent des personnes atteintes du sida dénoncent la lenteur du gouvernement du Canada à approuver des médicaments qui sont pourtant autorisés aux États-Unis, en Europe et en Amérique du Sud.

Les docteurs Réjean Thomas, président de la clinique médicale L'Actuel, et Mark A. Wainberg, directeur

du Centre sida-McGill et président élu de la Société internationale du sida, rencontraient la presse hier à Montréal pour dénoncer cette lenteur qui, selon eux, peut parfois devenir une question de vie ou de mort pour certains patients.

Ces spécialistes du sida s'expliquent difficilement ce retard du Canada. Prudence exagérée des autorités canadiennes? Lenteur bureaucratique? Ils ne peuvent répondre avec certitude. À moins que la faute ne soit

en partie attribuable aux compressions budgétaires.

Le Dr Wainberg déplore en effet que le nombre de personnes qui travaillent au service d'approbation des médicaments est insuffisant, ce qui ralentit le processus.

Le Dr Thomas pense que les gouvernements ont tort s'ils tardent à approuver ou à rembourser de tels médicaments, de crainte d'accroître les coûts de la santé.


Au contraire, dit-il, les personnes

bien soignées restent productives, travaillent plus longtemps en payant des impôts.

De même, le Dr Thomas fait valoir que souvent, ces nouveaux médicaments ne font que combiner deux médicaments qui existaient déjà séparément — ce qui fait que les patients respectent plus aisément leur traitement — ou sont légèrement différents, pour être mieux tolérés par l'organisme ou minimiser les effets secondaires.

DECLARER SES POURBOIRES

C'EST PAYANT!



C.N.T.

La Commission des Normes du Travail

vous informe!

La Loi sur les normes du travail confère des avantages aux salariés et aux salariées des secteurs de l'hôtellerie, de la restauration et des bars en regard de l'obligation qu'ils ont de déclarer leurs pourboires.



En effet, les indemnités prévues à la Loi sur les normes du travail sont calculées sur le salaire augmenté des pourboires qu'ils ont déclarés. C'est le cas, notamment, de :

- l'indemnité de vacances;
- l'indemnité pour un jour férié;
- l'indemnité lors d'un congé avec salaire pour événements familiaux;
- l'indemnité lors d'un congé pour la naissance ou l'adoption d'un enfant;
- l'indemnité lors de la cessation d'emploi;
- l'indemnité de congé prévue à la Loi sur la fête nationale.

La Loi sur les normes du travail oblige aussi l'employeur à accepter la déclaration écrite de pourboire faite par ces salariés et elle les protège contre les sanctions qui pourraient exercer un employeur à leur égard parce qu'ils produisent cette déclaration.

Pour toute information relative à la Loi sur les normes du travail et à la Loi sur la fête nationale, téléphonez à la Commission des normes du travail ou visitez notre site internet.

Région de Montréal: 873-7061
Ailleurs, sans frais: 1 800 265-1414
Internet: <http://www.cnt.gouv.qc.ca>

Gouvernement du Québec
Commission des normes du travail

LE DEVOIR

N a g a n o

Soleil et dopage au rendez-vous

REUTERS

Le soleil s'est enfin montré hier à Nagano mais un nuage — de fumée — est venu assombrir la compétition, avec le premier cas de dopage de ces XVIII^e Jeux d'hiver pour usage de marijuana.

L'intéressé, le Canadien Ross Rebagliati, premier champion olympique de l'histoire du snowboard, a été disqualifié par le CIO. Son équipe a fait appel et attend une décision dans les 24 heures.

Il s'agit du premier cas de dopage aux Jeux d'hiver depuis un hockeyeur polonais à Calgary en 1988, le septième de l'histoire des Olympiades hivernales.

La gravité de l'infraction a été mise en doute par le Canada, et débattue au sein même du CIO, qui a voté de justesse la disqualification, synonyme de perte du titre olympique et d'exclusion des Jeux pour Rebagliati.

Rebagliati a accepté de rencontrer la police japonaise pour discuter des accusations portées contre lui.

Selon un porte-parole de la police de Nagano, le premier champion olympique de cette discipline a accepté cette rencontre «spontanément».

«Avant d'engager toute action, nous aimerions demander à Rebagliati lors de

notre rencontre d'aujourd'hui s'il détient, ou s'il a détenu, de la marijuana au Japon», a déclaré le porte-parole.

C'est en tout cas une mauvaise nouvelle pour le surf des neiges, discipline pour la première fois introduite aux Jeux, qui traîne une réputation d'enfant terrible du ski alpin.

Celui-ci a repris ses droits sous un ciel splendide, après trois jours de brouillard et de chutes de neige, avec la victoire de Picabo Street dans le super-géant dames.

L'Américaine, privée de saison 1997 par une blessure au genou, est revenue à son meilleur niveau pour l'emporter de justesse — un centième de seconde — sur l'Autrichienne Michaela Dorfmeister.

Il s'agit de son premier titre olympique, après sa médaille d'argent en descente aux Jeux de Lillehammer. Grande favorite, l'Allemande Katja Seizinger n'a pu faire mieux que le sixième temps.

La France au point mort

La bannière étoilée a flotté aussi en ski acrobatique avec la victoire de Jonny Moseley dans l'épreuve de bosses. Il succède ainsi au Français Edgar Grosperon (1992) et au Canadien Jean-Luc Brassard (1994) qui a dû se contenter cette fois de la quatrième place.

Dans l'épreuve dames, l'inattendue Japonaise Tae Satoya a enlevé le titre aux dépens des favorites, sous les clamours de ses compatriotes qui présentent particulièrement le «freestyle».

Le soutien de 60 000 supporters nippons n'a en revanche pas suffi à propulser les héros nationaux tout en haut du podium de saut à skis (tremplin normal), dont ils étaient les favoris.

Décevante Norvège

Masahiko Harada, champion du monde de la spécialité, a fini cinquième. Kazuyoshi Funaki a pris la médaille d'argent derrière le Finlandais Jani Soininen.

Décevante en ski de fond depuis l'ouverture des Jeux, la Norvège a enfin décroché sa première médaille d'or, dans le 20 km messieurs de biathlon. Halvard Hanevold s'est imposé à l'arraché devant l'Italien Pier Alberto Carrara.

L'Allemagne a pris la tête du tableau des médailles avec un doublé en luge monoplaces dames et un triplé dans les 3000 mètres dames de patinage de vitesse.

La France, en revanche, reste sur sa faim et la victoire de Karine Ruby, la veille, en slalom géant de snowboard, commence à faire figure d'exception. La règle est plutôt, pour le moment, la contre-performance.

LES MÉDAILLES

Voici le classement des pays selon le nombre de médailles récoltées au terme de la quatrième journée des Jeux de Nagano.

	Or	Argent	Bronze	Total
Allemagne	3	4	4	11
Russie	3	2	0	5
Finlande	2	1	1	4
Japon	2	1	0	3
États-Unis	2	0	0	2
Norvège	1	1	3	5
Canada	1	1	1	3
Pays-Bas	1	1	0	2
Bulgarie	1	0	0	1
France	1	0	0	1
Italie	0	3	1	4
Autriche	0	1	4	5
R. tchèque	0	1	0	1
Ukraine	0	1	0	1
Belgique	0	0	1	1
Biélorussie	0	0	1	1
Suisse	0	0	1	1
Total	17	17	17	51

Super Maier n'a que lui-même à battre

FRANÇOISE CHAPTAL
REUTERS

S'il y a une logique dans le ski alpin, Hermann Maier devrait confirmer son écrasante suprématie en devenant demain le premier Autrichien champion olympique de super-géant.

Le skieur de Flachau cultive en effet une affection particulière pour cette discipline où il remporta son premier succès en Coupe du monde, il y a moins d'un an.

«C'est une épreuve qui me correspond bien. Il faut être puissant, mais également un bon technicien.»

Sa puissance, Maier l'a démontrée en remportant deux descentes cette saison. Sa technique, il l'a exhibée à l'occasion de ses trois victoires en géant. Et la subtile combinaison des deux lui a valu quatre succès sur les quatre super-géants disputés.

«Oui, c'est vraiment une discipline qui m'aime bien», souriait-il après avoir laissé ses concurrents à près d'une seconde lors du super-géant de Garmisch, dernière épreuve de Coupe du monde avant les Jeux olympiques, il y a 11 jours.

Une seconde et plus, c'est d'ailleurs le tarif qu'il avait déjà appliqué à Schladming deux semaines plus tôt, lors de ses triomphes dans deux super-géants successifs.

«Le secret de la réussite, c'est une reconnaissance minutieuse de la piste. C'est ce que j'ai fait lors des quatre épreuves de la saison et ça paye.»

Sur une piste Happo'one qui lui semblait «bien plate» pour la descente, Maier devrait se trouver plus à son aise dans les virages plus accusés du super-géant.

Herminator

Fort de cette étonnante domination, on ne voit pas bien qui «Herminator» pourrait trouver sur sa route vers le titre olympique.

«Ses adversaires ne peuvent pas le battre», estime Werner Margreiter, patron des skieurs autrichiens. «Son seul adversaire, c'est lui-même.»

Même son coéquipier Stephan Eberharter, trois fois sur le podium d'un super-géant cette saison et champion du monde de la discipline en 1991, a quasiment perdu tout espoir de le battre à la régulière.

«Je me considère comme le meilleur des skieurs de cette planète», aime-t-il à répéter avec Andreas Schifferer, l'autre Autrichien du trio qui occupe actuellement la tête du classement général de la Coupe du monde, sous-entendu: Maier est un extra terrestre.

La descente messieurs est annulée

ASSOCIATED PRESS

L'épreuve de descente messieurs des Jeux olympiques de Nagano a été annulée à cause du brouillard, des chutes de neige fondue et du vent. Une nouvelle programmation sera annoncée plus tard aujourd'hui. Le départ de la course était normalement prévu à 9h, heure locale.

Des chutes de neige au sommet et du brouillard sur plusieurs portions de la piste avaient déjà entrainé, dimanche, le report de la descente messieurs de ski alpin, épreuve reine des Jeux olympiques de Nagano.

Neige japonaise, tracé russe et skis français: eh là, Picabo!

Championne du monde de descente 1996, Picabo Street s'est révélée la meilleure glisseuse sur la piste d'Hakuba, sur laquelle les chutes de neige avaient gommé les principales difficultés.

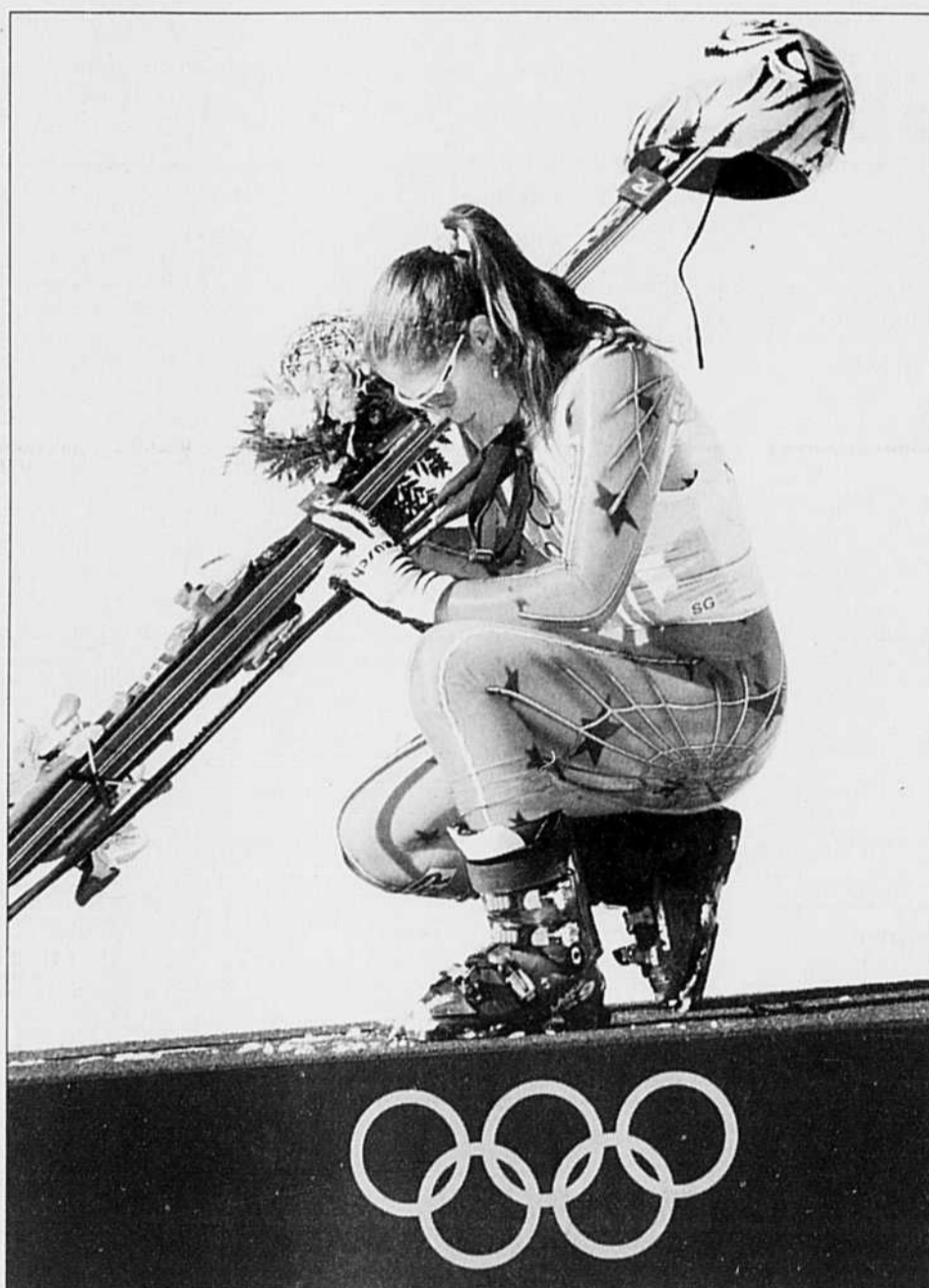
GILLES CHAPPAZ
LE MONDE

Quelle est belle la neige japonaise étincelante au soleil et que c'est beau un stade plein et heureux! A Hakuba, la station qui accueille le ski de fond, le saut et une partie du ski alpin olympiques, le concours sur le tremplin de 90 mètres a mobilisé la foule joviale et colorée des grands événements. Pour le sacre programmé d'Harada et Funaki, leurs héros vénérés, l'empereur et son peuple ont communiqué d'une même ferveur quasi religieuse. Ils ont accueilli la victoire sacrilège du Finlandais Soininen avec un stoïcisme silencieux, un fatalisme tout asiatique et un esprit de bon aloi. Les moins déçus ou les vrais amoureux du ski ont adopté leur démarches de pèlerins disciplinés pour se rendre, quelques kilomètres plus loin, au temple de la vitesse pour assister à un autre office païen, le super-géant féminin.

Il y avait là moins de ferveur, mais un joyeux tintamarre de kermesse débridée. Heureusement, sinon l'ambiance de ce super-géant aurait vite sombré dans la monotonie, tant le spectacle manquait de caractère sur un terrain d'une facilité déconcertante. La pente était douce et accueillante, les abondantes chutes de neige de ces dernières heures avaient nivelé le relief et, du même coup, les valeurs. Dans ces conditions, la championne olympique ne pouvait être qu'une excellente glisseuse. C'est-à-dire une skieuse qui caresse la neige, qui dose avec une infinie finesse prises de carres et puissance des appuis et qui sait, comme disent les techniciens, «faire aller les skis».

C'est tout un art qui, certes, s'apprend et se cultive mais qui repose, avant tout, sur un sens inné du contact skis-neige, une sorte de sixième sens propre au grand skieur. On entre ici dans le domaine hautement subjectif du «toucher de neige». L'Américaine Picabo Street fait partie des glisseuses de grande valeur. Comme, en outre, elle possède un tempérament de compétitrice hors pair, il y avait tout à parier qu'elle appliquerait avec bonheur son savoir-faire à Nagano.

De là à penser qu'elle rattrairait la médaille d'or, il y avait un pas que seuls les Américains osaient franchir. Il est vrai qu'eux ne doutent jamais quand il s'agit de partir à la conquête de la victoire. Au moment donc où Picabo s'est élancée avec le dossard numéro deux, Hilary Lindh et Diane Roffe y croyaient dur comme fer. Les deux ex-championnes olympiques avaient même prévu: «Picabo est incroyablement déterminée, elle nous l'a encore répété hier: la seule



L'Américaine Picabo Street s'est recueillie quelques instants après avoir gravi la plus haute marche du podium de la descente.

raison pour laquelle elle est ici à Nagano, c'est pour l'or.»

La skieuse de Sun Valley (Idaho) avait aussi osé un pari technique dans ces conditions particulières de neige:

Street possède un tempérament de compétitrice hors pair: il y avait tout à parier qu'elle appliquerait avec bonheur son savoir-faire à Nagano

prendre ses skis de descente, ceux qui privilégient la vitesse à la conduite des courbes. Une demi-heure plus tard: Picabo Street avait réussi son pari. Et les favorites avaient raté leur petit calcul qui avait consisté à choisir des dossards aux numéros leur permettant de retarder leur départ, espérant ainsi que la piste serait plus rapide lors de leur passage.

Le constat n'en est pas moins clair: les Américains savent se transcender quand il le faut. Leur demander le secret de leur détermination le jour J, c'est s'exposer aux sourires ironiques tant la réponse leur paraît évidente. Hilary Lindh, championne olympique à Albertville, a ces mots déterminants: «Il n'y a

pas de jour plus important que le jour des Jeux olympiques. Ce jour-là, un seul mot d'ordre: go for it [Vas-y et fais-le].» Diane Roffe, championne olympique à Lillehammer, si elle admettait après le super-géant que les conditions faciles avaient favorisé sa compatriote, insiste, elle, sur le fait que «les Américains sont plus forts dans la tête». Admirative, elle précise aussi qu'elle «n'a jamais rencontré quelqu'un d'aussi fort dans ce

domaine que Picabo Street. Elle est incroyable! Maintenant qu'elle a gagné le super-géant, elle va gagner la descente». Ce que la championne confirme: «Je venais pour une médaille d'or. Maintenant que je l'ai, je serai plus relax pour aller chercher la deuxième.»

On a donc pas fini de parler de la plus charismatique des championnes de ski actuelles.

Picabo Street rayonne. Dans un milieu assez conventionnel, sa vitalité extravertie tranche et sa franchise séduit. Avec ce titre olympique, sa carrière va prendre une dimension rare. Aux États-Unis, ses victoires en Coupe du monde, son titre de championne du monde de descente obtenu en 1996 à Sierra Nevada (Espagne) et sa médaille d'argent aux JO de Lillehammer avaient fait d'elle l'une des rares stars du sport féminin.

Un statut qui lui avait permis d'être la première championne blanche à signer un contrat de promotion avec Nike. Son sourire et son image de battante en font une formidable ambassadrice commerciale. Il est certain, par exemple, que Rossignol, qui équipe la nouvelle championne olympique, se frotte les mains aujourd'hui. Le Japon et les États-Unis représentent les deux plus gros marchés du moment. Le titre de Picabo se chiffre en millions de dollars. Un titre remporté pourtant pour un petit centième de seconde d'avance sur la deuxième, l'Autrichienne Michaela Dorfmeister.

C'est aussi aux écarts infinitésimaux qu'on reconnaît toute la valeur d'une bonne glisseuse.

EN BREF

Encore de l'or pour Niemann

Les trois Allemands engagés hier dans l'épreuve du 3000 mètres de patinage de vitesse ont réussi à toutes figurer sur le podium olympique, Gunda Niemann-Stirnemann se hissant une nouvelle fois sur la plus haute marche. La championne de l'ancienne Allemagne de l'Est s'est imposée devant Claudia Pechstein et Anni Friesinger grâce à un chrono de quatre minutes 7 sec 29, signant ainsi la deuxième performance mondiale. Pechstein avait réussi à établir un nouveau record du monde du 3000 mètres en décembre sur la piste norvégienne de Hamar en quatre minutes 7 sec 13. Elle a réussi à décrocher l'argent à Nagano malgré un faux départ, terminant devant la jeune Anni Friesinger, 20 ans, championne du monde junior en 1996. Les trois patineuses allemandes ont battu l'ancien record olympique établi en 1988 par la Néerlandaise Yvonne van Gennip. Niemann-Stirnemann avait déjà emmené l'Allemagne vers un triplé sur le 5000 mètres en 1992 à Albertville. Elle avait alors réalisé un doublé en remportant aussi la médaille d'or du 3000. En 1994, elle avait du se contenter de l'argent sur 5000 mètres et du bronze sur 3000 mètres. Cette nouvelle victoire assoit encore un peu plus la domination en patinage de vitesse de cette championne de 31 ans qui compte désormais à son palmarès six médailles olympiques et dix titres de championne du monde.

Kraushaar d'un souffle

L'Allemande Silke Kraushaar a remporté d'un souffle — deux millièmes de seconde — le titre olympique de luge monoplaces dames aux dépens de sa compatriote Barbara Niedernhuber, hier à Nagano. Les deux championnes se sont expliquées à plus de 120 km/h. Niedernhuber était en tête après trois manches mais avec seulement six millièmes d'avance sur Kraushaar. L'Autrichienne Angelika Neuner, vice-championne olympique en 1992, a obtenu la médaille de bronze.

Satoya, la divine surprise

La Japonaise Tae Satoya a déjoué les pronostics en s'imposant dans l'épreuve de bosses féminine de ski acrobatique mercredi aux Jeux de Nagano. Agée de 21 ans, la petite skieuse de Sapporo avait fini onzième aux Jeux de Lillehammer. Elle est actuellement 14^e au classement de la Coupe du monde et son meilleur résultat de la saison est une huitième place décrochée à Tignes. Mais les clamours de ses compatriotes, fous de «freestyle», l'ont transcendée. Elle a réalisé un kosak (saut en ciseaux) impressionnant dans son second saut pour l'emporter devant l'Allemande Tatjana Mittermayer, une des favorites. La Norvégienne Kari Traa a obtenu la médaille de bronze. L'Américaine Donna Weinbrecht, championne olympique en 1992 et quintuple championne du monde, et Elizabeth McIntyre, deux des grandes favorites de l'épreuve, ont fini respectivement aux quatrième et huitième places.

L'or pour Hanevold au 20 km

Le Norvégien Halvard Hanevold a remporté la médaille d'or du 20 km de biathlon hier. L'Italien Pier Alberto Carrara a obtenu la médaille d'argent et le Biélorusse Aleksei Aidarov celle de bronze.

Rebagliati sera de la fête

La grande fête prévue dans la ville canadienne de Whistler pour accueillir le champion olympique de snowboard Ross Rebagliati, accusé de s'être dopé à la marijuana, aura bien lieu. «Pour tous ceux qui habitent à Whistler, Ross a toujours la médaille d'or», a déclaré Graham Turner, ami de Rebagliati et commanditaire de son équipe. Pour lui, cette accusation est ridicule, Rebagliati ayant déclaré ne pas avoir pris de marijuana depuis dix mois mais avoir été au contact de consommateurs. «Un athlète n'a-t-il pas le droit de fréquenter ses amis? La marijuana est un phénomène social. Vous en trouvez partout dans les stations de ski», a expliqué Turner.

Soininen coupé dans son élan

La délégation finlandaise a regretté la décision du jury olympique qui a choisi de retarder le saut de Jani Soininen en raison d'un vent trop favorable, estimant que cette décision aurait pu coûter cher au médaillé d'or de Nagano. «Il aurait pu arriver que Soininen, obligé d'attendre deux ou trois minutes, soit trop concentré et réalise un mauvais saut», a expliqué le chef de la délégation finlandaise Matti Pulli. Après plusieurs heures de conditions météorologiques idéales sur le site de Happo'one où se déroulent aussi les compétitions de saut à skis, le vent s'est levé au moment le plus palpitant de cette compétition, obligeant alors Soininen et le champion japonais Harada à attendre.

Mille excuses

Un responsable de l'équipe américaine de luge a fait son mea-culpa. Après la victoire de l'Allemand Georg Hackl en luge individuelle, il avait comparé dans le journal officiel des jeux les nouvelles chaussures utilisées en course par l'Allemand à «une bombe atomique». Problème: le Japon est le seul pays au monde à avoir subi le feu nucléaire. Et les bombes avaient été larguées depuis des avions américains. Se rendant compte de l'énormité de son propos et de la polémique qu'il pouvait déclencher au Japon, Sandy Caligiore a fait marche arrière mardi. «Quitte à utiliser une telle figure de style, j'aurais mieux fait d'avoir recours à une autre comparaison», a reconnu le porte-parole de l'équipe américaine de luge.

Wennemars déclare forfait

Le patineur de vitesse néerlandais Erben Wennemars, qui souffre d'une fracture à l'épaule gauche après avoir chuté lourdement mardi pendant le 500 mètres, a déclaré forfait pour le reste des jeux. «C'est fini pour moi à Nagano», a annoncé le médecin de l'équipe néerlandaise, Valentijn Rutgers. Wennemars figurait parmi les médaillés possibles sur 1000 mètres et 1500 mètres.

La tension monte...

La tension monte à deux jours du début de la phase finale du tournoi olympique de hockey. Face aux épouvantails canadien et américain, renforcés pour la première fois par les stars de la LNH, les Russes ne sont pas effrayés et tiennent à le faire savoir. Pavel Bure, qui joue lui-même avec les Canucks de Vancouver, pense d'ailleurs qu'il appartient à «la plus forte équipe russe de ces quatre ou cinq dernières années. Je sais que le Canada, les États-Unis et la Suède sont des adversaires redoutables mais je ne pense pas que nous soyons des outsiders», a ajouté hier l'attaquant russe. Son frère Valeri figure lui aussi dans l'équipe olympique russe... Contrairement à la dream team américaine de basketball qui avait profité du luxe de somptueux hôtels aux Jeux olympiques, la dream team de hockey semble elle apprécier le mode de vie moins luxueux du village de Nagano. «Ce n'est pas le Carlton mais c'est super.»

nagano

Mark Recchi est en route pour Nagano

Blessé, l'attaquant Paul Kariya doit se désister

PRESSE CANADIENNE

L'attaquant vedette Paul Kariya ratera les Jeux olympiques...

«Paul Kariya ne viendra pas», a dit le porte-parole de Hockey Canada...

Mark Recchi du Canadien de Montréal s'est donc dirigé vers Nagano...

Kariya n'est pas complètement rétabli de la commotion cérébrale qu'il a subie le 1^{er} février...

«Les médecins nous ont dit qu'il ne pouvait pas jouer, a affirmé le directeur général d'Équipe Canada Bob Clarke...

«Les médecins ne lui permettent pas de jouer même s'il le voulait.»

Le Canada commence la compétition contre la Biélorussie, demain.

Kariya a reçu un double-éclat à la tête du défenseur Gary Suter...

Le Canadien de souche japonaise aurait sans doute été autant populaire

que Wayne Gretzky au sein des amateurs de hockey ici.

«Paul a dit que c'était la pire journée de sa vie quand il a réalisé qu'il serait incapable de jouer...

Le Canada doit fournir la liste officielle de sa formation avant la rencontre de demain.

Recchi occupe le 12^e rang des meilleurs pointeurs de la LNH avec une fiche de 25 buts et 56 points.

«Mark sera capable de s'adapter rapidement», a mentionné l'entraîneur adjoint Mike Johnston.

Kariya, âgé de 23 ans, a un dossier de 17 buts et 14 passes en 22 matchs seulement cette saison.

Suter a été suspendu pour quatre matchs, même s'il n'avait pas été puni sur la séquence.

«Il faut comprendre que la danse sur glace fonctionne avec des barèmes: chaque patineur est noté en fonction du standard que lui attribuent les juges...

Les chutes n'étant pas sanctionnables, Grischuk/Platov se sont même permis de gagner les trois der-

Les lois pesantes de la danse sur glace

FRANÇOISE CHAPTAL REUTERS

La danse sur glace est un sport si spécial que Marina Anissina et Gwendal Peizerat, l'un des meilleurs duos du monde...

Cette petite place que laisseront sur le podium les deux couples russes favoris, les Français devraient la disputer aux Canadiens Bourne/Kraatz à partir de demain à Nagano.

Très hiérarchisés, le patinage artistique et la danse sur glace en particulier sont des disciplines où l'on a horreur des surprises.

«Nous nous battons pour garder cette médaille de bronze à Nagano», avait déclaré Peizerat au soir des championnats d'Europe de Milan en recevant, avec sa partenaire, la première récompense internationale de sa carrière.

Une manière détournée de reconnaître que l'or, comme l'argent, leur est pour l'instant inaccessible, promis aux Russes Oksana Grischuk/Evguene Platov et Anjelika Krylova/Oleg Ovsyannikov, déjà premiers et deuxièmes à Milan, mi-janvier.

«Grischuk/Platov sont tellement au-dessus du lot qu'il ne peut rien leur arriver», confirme le juge français Jean-Bernard Hamel, pourtant premier soutien du couple français.

«Il faut comprendre que la danse sur glace fonctionne avec des barèmes: chaque patineur est noté en fonction du standard que lui attribuent les juges...

«On ne demande pas à un pianiste de faire ses gammes en public, note-t-il. On en a marre d'entendre 50 tangos d'affilée. Les imposés, ça barbe tout le monde. Les patineurs comme les juges.»

Des juges qu'il aimerait voir beaucoup moins influents et dont il voudrait voir se réduire le degré d'intervention.

nières compétitions en tombant au moins une fois en cours de programme, notamment aux championnats d'Europe où ils ont remporté leur 21^e succès consécutif.

«C'est un sport où l'on doit mériter sa place», explique Muriel Boucher Zazoui, l'entraîneur d'Anissina/Peizerat. «Une fois que l'on est tout en haut, il faut vraiment en faire beaucoup pour redescendre. Ça commence à bouger dans l'esprit des juges pour la deuxième place, mais pas très vite.»

Dans ces conditions, ses élèves ont reporté leurs espoirs sur des accésites, en attendant la retraite des Russes, à la fin de la saison.

Sur leur chemin vers la médaille de

bronze, Marina et Gwendal devraient rencontrer le couple canadien Lyne Bourne et Victor Kraatz, médaillés de bronze aux derniers mondiaux.

Dans ce duel-là, il ne s'agira plus de problèmes de standard ou de mérite, mais plus prosaïquement, selon les dirigeants français, d'habileté politique.

«Les Canadiens sont favoris pour la médaille de bronze, mais on va tout faire pour les battre et pas seulement sur la glace», estimait Didier Gailhaguet, après les championnats d'Europe.

D'après le directeur des équipes de France de patinage, le couple canadien possède plus d'efficaces ambassadeurs auprès des juges que son homologue français.

«Marina et Gwendal ont la valeur nécessaire pour battre Bourne/Kraatz et on ne demandera qu'une seule chose, c'est d'être jugés honnêtement.»

De leur côté, les danseurs n'ont qu'une seule arme, leur programme, pour convaincre le jury.

«On espère que les juges jugeront ce qu'ils voient et pas de manière politique. Notre seule solution, c'est que notre supériorité crève les yeux», dit Gwendal.

En piste demain pour les imposés, dimanche pour le programme original et lundi pour le libre, Anissina et Peizerat disposeront de dix petites minutes au total pour remplir leur mission...

Gailhaguet hausse le ton

REUTERS

«La danse sur glace est un sport ringard.» Dans la bouche de Didier Gailhaguet, directeur des équipes de France de patinage, le «compliment» a de quoi choquer.

Critique, il a décidé de prendre les choses en main en proposant lors du congrès de l'ISU (International Skating Union), en juin prochain, des mesures destinées à crédibiliser la discipline.

En raison de coutumes vieillottes, mais aussi de la subjectivité et des alliances stratégiques que permettent l'absence de réelle codification, Gailhaguet craint pour l'avenir de son sport.

«Un jour ou l'autre, la danse disparaîtra des Jeux olympiques parce qu'elle n'est plus crédible», estime-t-il.

La première urgence, selon lui, serait d'en finir avec les figures imposées, déjà supprimées dans les compétitions de patinage artistique.

«On ne demande pas à un pianiste de faire ses gammes en public, note-t-il. On en a marre d'entendre 50 tangos d'affilée. Les imposés, ça barbe tout le monde. Les patineurs comme les juges.»

«Je suis contre la présence des juges aux entraînements. L'entraînement, ce n'est pas la compétition et y assister, c'est se forger des préjugés au sens premier du terme.»

«Je souhaiterais par ailleurs que le tirage au sort des juges ne soit effectué que 20 à 30 minutes avant le début de l'épreuve et que le jury soit renouvelé entre chaque tour de la compétition», entre le programme court et le libre.

Selon Didier Gailhaguet, le principe d'un tirage au sort anticipé «permet toutes les magouilles», les alliances entre les juges et les jeux politiques.

«On n'a pas le droit de se moquer de gamins qui ont tout sacrifié pour leur sport. Ils ne demandent qu'une seule chose, c'est d'être jugés honnêtement.»

Enfin, l'ancien entraîneur de Surya Bonaly va militer pour que des sanctions en cas de chute soient explicitement mentionnées par le règlement. «Le problème, ce ne sont pas les juges, c'est le caractère subjectif de l'épreuve.»

Réaliste, Gailhaguet sait que ses propositions ont peu de chances d'être écoutées par des responsables qu'il estime avant tout «victimes du système».

«Je ne fais pas ça pour que ces mesures soient adoptées mais pour créer un choc, provoquer des discussions. Il est temps que les choses changent.»

Mais le temps et le changement, en danse sur glace, sont des notions toutes relatives.

Téléphone: 985-3344 Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet: www.offres.ledevoir.com

AVIS PUBLICS HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340



APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS

Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels d'offres ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en composant un des numéros de téléphone suivants:

Montréal et les environs : 840-4903 Extérieur : 1-800-324-1759

Ville de Longueuil

APPELS D'OFFRES

La ville de Longueuil requiert des soumissions pour la fourniture de biens et services suivants:

Construction de trottoirs, bordures et entrées charretières 98-413

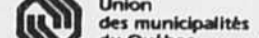
Collecte itinérante des déchets domestiques dangereux 98-442

Les soumissions (dépôt de 30 \$ non remboursable) seront reçues jusqu'au vendredi 27 février à 11 h au 300, rue St-Charles Ouest, Longueuil (Québec) et seront ouvertes immédiatement après l'heure limite.

La ville mentionnée ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Pour toute information concernant ces appels d'offres, incluez documents et conditions de soumission, appelez sans frais du lundi au vendredi, de 9 h à 21 h, en spécifiant le numéro de dossier.

1-800-256-7774



AVIS PUBLIC

Rôle de perception de la taxe d'affaires

AVIS public est par la présente donné que le rôle de perception de la taxe d'affaires pour l'année 1998 est maintenant déposé au bureau du soussigné.

Toute personne dont la place d'affaires apparaît audit rôle doit acquitter sa taxe sans intérêts à la date mentionnée sur le compte, à savoir le 16 mars 1998.

Toute personne dont le nom apparaît audit rôle de perception et qui n'aura pas reçu son compte devra le réclamer à l'hôtel de ville.

Donné en la Ville d'Outremont ce 12^e jour du mois de février 1998

Signé Louis Bélair, c.g.a., o.m.a. Trésorier 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine Outremont (Québec) H2V 4R2

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE ST-HYACINTE, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 750-02-000326-948, 2617-4722 QUÉBEC INC. EXCAVATION TREMBLAY & FILS ENR. Partie demanderesse -vs- BRUCE ALEXANDER WARD ET ALS RE: SUCCESSION DE FEU JOSEPH WARD, Partie défenderesse. Le 24ème jour de février 1998 à 10h00, au 2028, RANG DE LA SAVANE, N.D. DE BONSECOURS, Q.C., district de ST-HYACINTE, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: BRUCE ALEXANDER WARD ET ALS RE: SUCCESSION DE FEU JOSEPH WARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile de marque Pontiac Transport, 2 portes, coul. bleu, 1 véhicule automobile style Pick-Up F-350 diesel avec boîte, 2 portes, coul. rouge, 1 véhicule de marque Toshiba, coul. noir & acc., 1 stéréo double cassette Deck KX-59W de marque Kenwood, coul. noir & acc. et autres. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL BOISSEAU huissier du district de MONTREAL, DANIEL PAYETTE, Partie demanderesse LES PRODUCTIONS GRAFFITI TANGO «ATELIERS TANGO ARGENTIN», Partie défenderesse. Le 24ème jour de février 1998 à 11h00, au 4848, ST-LAURENT, MONTREAL, Q.C. district de MONTREAL, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de LES PRODUCTIONS GRAFFITI TANGO, saisis en cette cause, consistant en: 1 lecteur de disque compact de marque Technics, 1 mixer de marque Spint-Folio, 1 lecteur de cassette Technics & accs, 1 ordinateur complet & accs., 1 lot d'environ 50 chaises pliantes de couleur noire, 1 lot d'environ 50 chaises en bois et vinyle, 1 lot d'environ 15 tables rondes & autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL BOISSEAU huissier du district de Terrebonne, Boisvert Landri Pouliot, HUISSIERS - (514) 471-8078, Mtl (514) 328-1122, 955 boul. Des Seigneurs, #21, Terrebonne, Qc, J6W 3W5

23ème jour de février 1998 à 10h00, au 3600, Rochelleau, App. 3, St-Hubert, Qc, district de Longueuil seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de Chantal Lapointe, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule Toyota Camry, # plaque GHY 666, # série JT2SV22E3L3408219, 4 portes, automatique et acc., 1 air conditionné Samsung et acc., 1 dactylo Brothers et acc., 1 machine à coudre Singer et acc., 2 causeries en tissu vert et acc., 1 meuble en mélamine blanc sur roulettes et acc., 1 Nintendo 64 et acc., 1 répondeur Panasonic et acc., 1 téléphone sans fil Sawa et acc., 1 B.B.Q. au gaz propane et acc., 1 calculatrice Canon et acc., 1 calculatrice Texas Instruments et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: John Letakis huissier du district de Longueuil, GAUCHER HUISSIERS, 558, Notre-Dame, Bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7, Tél.: (514) 465-4650

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIEVILLE, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 705-02-004047-973 - BREF D'EXECUTION, LES INVESTISSEMENTS LAN-PAP INC., Partie demanderesse -vs- MAMMY DELICE, Partie défenderesse. Le 24ème jour de février 1998 à 14h00, au 125 SACRE-COEUR, CHARLEMAGNE, Qc, district de JOLIEVILLE, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de MAMMY DELICE, saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à crème glacée modèle de marque Taylor & accs., 1 machine à barbotine (Slush) de marque United Beverage Product & accs., 1 compotir réfrigéré de marque Kelvinator (vitré) et accs. et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL BOISSEAU huissier du district de Terrebonne, Gaetan Roy & Associés, HUISSIERS - (514) 471-8078, 955, boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, Qc J6W 3W5

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 505-22-001222-970, Ressources D'Auto Général (1984) Inc., Partie demanderesse -vs- 2320-2450 QUEBEC INC. (Remorquage Pichou), Partie défenderesse. Le 25ème jour de février 1998 à 10h00, au 2210 de l'Espérance, Montréal, Qc, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: 2320-2450 QUEBEC INC. (Remorquage Pichou), saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Nissan extra CAB, # plaque FR54117, # série JGN4D1651HW003830, de couleur vert identifié au nom de Remorquage Pichou en blanc et orange et acc., accidenté à l'avant du côté passager, (impossible de voir, enregistrement) Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: John Letakis huissier du district de Longueuil, GAUCHER HUISSIERS, 558, Notre-Dame, Bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7, Tél.: (514) 465-4650

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 505-22-001222-970, Ressources D'Auto Général (1984) Inc., Partie demanderesse -vs- 2320-2450 QUEBEC INC. (Remorquage Pichou), Partie défenderesse. Le 25ème jour de février 1998 à 10h00, au 2210 de l'Espérance, Montréal, Qc, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: 2320-2450 QUEBEC INC. (Remorquage Pichou), saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Nissan extra CAB, # plaque FR54117, # série JGN4D1651HW003830, de couleur vert identifié au nom de Remorquage Pichou en blanc et orange et acc., accidenté à l'avant du côté passager, (impossible de voir, enregistrement) Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: John Letakis huissier du district de Longueuil, GAUCHER HUISSIERS, 558, Notre-Dame, Bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7, Tél.: (514) 465-4650

500-02-049853-968, DISTRIBUION FERREIRA PITTS INC., Partie demanderesse -vs- MARC MICHAUD F.A.S.N.R.S. DE MEUBLES LU-MI ENRG, Partie défenderesse. Le 25 février 1998 à 11h30, au 5500 rue Fulum, # 310 à Montréal je procédera à la vente des biens suivants: accessoires de menuiserie et lots d'outillages spécialisés dans la fabrication de meubles et autres articles et outils. ETUDE, JACQUES DESJARDINS, HUISSIER DE JUSTICE, 3095 EDOUARD MONTPETIT, # 103 CHOMEDEY, HTT 1V3, B69-1348

PRÉSENT MARIA GUADALOUPE LOPEZ Partie demanderesse C. JOSE VINCENTE TORO ROJAS Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à JOSE VINCENTE TORO ROJAS, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1^{er} est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de JOSE VINCENTE TORO ROJAS. L'ieu: Montréal Date: 98 février 1998 RITA CADIEUX, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE (Procédure alléguée), NO: 500-22-007706-974 - BREF D'EXECUTION, DANIEL PAYETTE, Partie demanderesse LES PRODUCTIONS GRAFFITI TANGO «ATELIERS TANGO ARGENTIN», Partie défenderesse. Le 24ème jour de février 1998 à 11h00, au 4848, ST-LAURENT, MONTREAL, Q.C. district de MONTREAL, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de LES PRODUCTIONS GRAFFITI TANGO, saisis en cette cause, consistant en: 1 lecteur de disque compact de marque Technics, 1 mixer de marque Spint-Folio, 1 lecteur de cassette Technics & accs, 1 ordinateur complet & accs., 1 lot d'environ 50 chaises pliantes de couleur noire, 1 lot d'environ 50 chaises en bois et vinyle, 1 lot d'environ 15 tables rondes & autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL BOISSEAU huissier du district de Terrebonne, Boisvert Landri Pouliot, HUISSIERS - (514) 471-8078, Mtl (514) 328-1122, 955 boul. Des Seigneurs, #21, Terrebonne, Qc, J6W 3W5

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIEVILLE, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 705-02-004047-973 - BREF D'EXECUTION, LES INVESTISSEMENTS LAN-PAP INC., Partie demanderesse -vs- MAMMY DELICE, Partie défenderesse. Le 24ème jour de février 1998 à 14h00, au 125 SACRE-COEUR, CHARLEMAGNE, Qc, district de JOLIEVILLE, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de MAMMY DELICE, saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à crème glacée modèle de marque Taylor & accs., 1 machine à barbotine (Slush) de marque United Beverage Product & accs., 1 compotir réfrigéré de marque Kelvinator (vitré) et accs. et autres biens. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: MICHEL BOISSEAU huissier du district de Terrebonne, Gaetan Roy & Associés, HUISSIERS - (514) 471-8078, 955, boul. Des Seigneurs, S-21, Terrebonne, Qc J6W 3W5

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 505-22-001222-970, Ressources D'Auto Général (1984) Inc., Partie demanderesse -vs- 2320-2450 QUEBEC INC. (Remorquage Pichou), Partie défenderesse. Le 25ème jour de février 1998 à 10h00, au 2210 de l'Espérance, Montréal, Qc, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: 2320-2450 QUEBEC INC. (Remorquage Pichou), saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Nissan extra CAB, # plaque FR54117, # série JGN4D1651HW003830, de couleur vert identifié au nom de Remorquage Pichou en blanc et orange et acc., accidenté à l'avant du côté passager, (impossible de voir, enregistrement) Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: John Letakis huissier du district de Longueuil, GAUCHER HUISSIERS, 558, Notre-Dame, Bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7, Tél.: (514) 465-4650

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 505-22-001222-970, Ressources D'Auto Général (1984) Inc., Partie demanderesse -vs- 2320-2450 QUEBEC INC. (Remorquage Pichou), Partie défenderesse. Le 25ème jour de février 1998 à 10h00, au 2210 de l'Espérance, Montréal, Qc, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice les biens et effets de: 2320-2450 QUEBEC INC. (Remorquage Pichou), saisis en cette cause, consistant en: 1 camion Nissan extra CAB, # plaque FR54117, # série JGN4D1651HW003830, de couleur vert identifié au nom de Remorquage Pichou en blanc et orange et acc., accidenté à l'avant du côté passager, (impossible de voir, enregistrement) Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: John Letakis huissier du district de Longueuil, GAUCHER HUISSIERS, 558, Notre-Dame, Bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7, Tél.: (514) 465-4650

500-02-049853-968, DISTRIBUION FERREIRA PITTS INC., Partie demanderesse -vs- MARC MICHAUD F.A.S.N.R.S. DE MEUBLES LU-MI ENRG, Partie défenderesse. Le 25 février 1998 à 11h30, au 5500 rue Fulum, # 310 à Montréal je procédera à la vente des biens suivants: accessoires de menuiserie et lots d'outillages spécialisés dans la fabrication de meubles et autres articles et outils. ETUDE, JACQUES DESJARDINS, HUISSIER DE JUSTICE, 3095 EDOUARD MONTPETIT, # 103 CHOMEDEY, HTT 1V3, B69-1348

PRÉSENT MARIA GUADALOUPE LOPEZ Partie demanderesse C. JOSE VINCENTE TORO ROJAS Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à JOSE VINCENTE TORO ROJAS, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1^{er} est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de JOSE VINCENTE TORO ROJAS. L'ieu: Montréal Date: 98 février 1998 RITA CADIEUX, G.A.

PRÉSENT MARIA GUADALOUPE LOPEZ Partie demanderesse C. JOSE VINCENTE TORO ROJAS Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à JOSE VINCENTE TORO ROJAS, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1^{er} est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de JOSE VINCENTE TORO ROJAS. L'ieu: Montréal Date: 98 février 1998 RITA CADIEUX, G.A.

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Règlement

Avis est donné que le Conseil municipal, à son assemblée du 15 décembre 1997, a adopté le règlement suivant:

97-252 Règlement autorisant un emprunt de 6 219 000 \$ pour le rachat d'un solde d'emprunt.

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

Règlement

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales le 5 février 1998.

Montréal, le 12 février 1998 Le greffier, M^r Léon Laberge

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

RÈGLEMENT SUR LA CONVERSION DES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISÉ (C-11)

DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR

Conformément au règlement ci-dessus, le Conseil de la Ville de Montréal, à son assemblée fixée au 23 mars 1998, à l'hôtel de ville, étudiera les demandes de dérogation à l'interdiction de conversion d'un immeuble en copropriété divisé, relatives aux immeubles suivants:

- 1931-1933-1935, rue Fullum

- 1000-1002-1004-1006-1008, rue Gifford

- 3157, boul. Édouard-Montpetit

- 1651, rue Marie-Anne Est (et 4353-4355, rue Marquette)

- 3151, boulevard Édouard-Montpetit

- 4359-4361-4363, rue Marquette

- 4574-4576-4578, avenue de Lorimier

- 4131, rue de Mentana app. 1 à 8

- 4141, rue de Mentana app. 1 à 8

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe

RÈGLEMENT SUR LA CONVERSION DES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISÉ (C-11)

DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR

Conformément au règlement ci-dessus, le Conseil de la Ville de Montréal, à son assemblée fixée au 23 mars 1998, à l'hôtel de ville, étudiera les demandes de dérogation à l'interdiction de conversion d'un immeuble en copropriété divisé, relatives aux immeubles suivants:

- 1931-1933-1935, rue Fullum

- 1000-1002-1004-1006-1008, rue Gifford

- 3157, boul. Édouard-Montpetit

- 1651, rue Marie-Anne Est (et 4353-4355, rue Marquette)

- 3151, boulevard Édouard-Montpetit